

PROPOSITION DE TARIFICATION MODULEE CANTINES			
	TARIF 2025	TARIF 2024	
QF en euros	FAMILLE	CCAS/VILLE	FAMILLE
De 0 à 350 (plancher)	0,95	2,3	0,95
De 351 à 400	1,7	1,55	1,7
De 401 à 450	2,25	1	2,25
De 451 à 780	3,15		3,25
Au-delà de 780 euros (plafond)	3,25		3,25
HORS COMMUNES / ADULTES	6,6	3,95	

PROPOSITION DE TARIFICATION MODULEE GARDERIES				
	GARDERIE DU SOIR		GARDERIE DU MATIN / MIDI (uniquement en maternelle)	
	2025	2024	2025	2024
QF en euros	TARIF MENSUEL en euros		TARIF MENSUEL en euros	
De 0 à 350 (plancher)	14	15	8,75	10
De 351 à 400	14,25		9,25	
De 401 à 450	14,5		9,5	
De 451 à 780	14,75		9,75	
Au-delà de 781 euros (plafond)	15,5		10,5	

ACM de l'ARINELLA et du CENTRE ANCIEN et de CHARPAK

TARIFS A LA JOURNEE					
MERCREDIS et VACANCES (hors Aide aux temps libres)		VACANCES (dans les conditions d'attribution des Aides Financières octroyées par la CAF)			
Quotient Familial	Participation Famille	Quotient Familial	Aide aux temps libre théorique	Participation Famille	Participation ATL CAF réelle
QF de 0 à 381	4,55 €	QF de 0 à 305	9 €	0,91	3,64 €
		QF de 306 à 381	9€ et 7€	2,28 €	2,27 €
QF de 382 à 457	5,05 €	QF de 382 à 457	7,00 €	2,53 €	2,52 €
QF de 458 à 534	6,05 €	QF de 458 à 534	7€ et 3€	4,24 €	1,81 €
QF de 535 à 579	7,05 €	QF de 535 à 579	3,00 €	4,94 €	2,11 €
QF supérieur à 579	9,00 €	QF de 580 à 650	3,00 €	6,30 €	2,70 €
Non Allocataire	10,50 €				0,00 €

(*): Réajustement de la dernière tranche du quotient familiale suite aux modifications d'attribution des Aides Financières octroyées par la CAF

TARIFICATION SEJOURS

Tranches de Quotient Familial *	Participation des Familles au séjour/ jour En €	Participation des Familles au séjour/ semaine <u>hors ATL</u> **	Taux de participation Familles/coût du séjour/semaine
QF de 0 à 305 €	13,33	80	9,20%
QF de 306 à 330 €			
QF de 331 à 381 €	15,33	92	10,58%
QF de 382 à 457 €			
QF de 458 à 470 €	17,33	104	11,96%
QF de 471 à 534 €			
QF de 535 à 579 €	19,33	116	13,33%
QF de 580 à 610 €	21,33	128	14,71%
QF de 610 à 650 €	23,33	140	16,09%
QF supérieur à 650 €			
Enfants de Non Allocataires	25	150	17,24%